

le premier jour du mois de juin de l'année mil sept cent soixante sept, ont été supplées les ceremonies du bapteme a un enfant né le meme jour en legitime mariage de jean marie foulon, et de jeanne therese pichon lequel enfant a été baptisé a la maison en peril de mort par la sage femme nommée marie adrienne lemoine laquelle est instruite de la maniere de baptiser et laquelle a signé cet; le dit enfant a été appelé francois theodore par jacques lambin et jeanne francoise lemoine parain et maraine du dit enfant qui ont signé et ayant declarés scavoir ecrire comme aussi le pere du dit enfant, mais la sage femme a mit sa marque ordinaire ayant declarés ne scavoir ecrire de ce tous interpellés
 jacques theodore lambin j. f. Lemoine
 jean marie foulon
 marque + de marie adrienne lemoine
 A. f. b. Kindt pretre et curé de cette paroisse

B.1767.6.1 le premier jour du mois de juin de l'année mil sept cent soixante sept, ont été supplées les ceremonies du bapteme a un enfant né le meme jour en legitime mariage de jean marie foulon, et de jeanne therese pichon lequel enfant a été baptisé a la maison en peril de mort par la sage femme nommée marie adrienne lemoine laquelle est instruite de la maniere de baptiser et laquelle a signé cet, le dit enfant a été appelé francois theodore par jacques lambin et jeanne francoise lemoine parain et maraine du dit enfant qui ont signés cet ayant declarés scavoir ecrire comme aussi le pere du dit enfant, mais la sage femme a mit sa marque ordinaire ayant declarés ne scavoir ecrire de ce tous interpellés
 jacques theodore lambin j f lemoine
 jean marie foulon
 marque + de marie adrienne lemoine
 A. f. b. Kindt pretre
 et curé de cette paroisse